



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 janvier 2023

n° 010-23

**Objet :** *RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture de vêtements de représentativité (lot 3)*

- date de convocation le 20 janvier 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-six janvier dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	Christophe Pierreton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoza
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Luc Berthoud à Corine Wolff - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Christophe Richel à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 26 janvier 2023

délibération n° 010-23

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture de vêtements de représentativité (lot 3)**

---

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée par avis d'appel public à concurrence publié le 20 avril 2022 concernant la fourniture de vêtements de travail et de chaussures de sécurité pour l'ensemble des services de Grand Chambéry, selon l'allotissement suivant :

- lot 1 : fourniture de vêtements de protection haute visibilité (HV),
- lot 2 : fourniture de vêtements de travail non HV,
- lot 3 : fourniture de vêtements de représentation (services grands équipements et autres métiers),
- lot 4 : fourniture de chaussures de sécurité.

Le Bureau du 26 septembre 2022 a approuvé les accords-cadres relatifs aux lots 1, 2 et 4.

Pour le lot 3, l'unique offre reçue a été déclarée irrégulière au sens de l'article L. 2152-2 du code de la commande publique, différents articles ne répondant pas aux attentes du cahier des clauses techniques particulières.

Ce lot 3 a donc été relancé dans le cadre d'une procédure adaptée, conformément à l'article R. 2123-1 2° du code de la commande publique. En effet, son montant est inférieur à 80 000 €HT et il n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots. L'avis d'appel public à concurrence a été publié le 7 octobre 2022 pour une date limite de réponse au 4 novembre 2022.

La commission d'appel d'offres du 1<sup>er</sup> décembre 2022 a émis un avis favorable à l'attribution de l'accord-cadre à l'entreprise EPI de Savoie, le montant maximal de l'accord-cadre sur sa durée totale, soit quatre ans, étant de 60 000 € HT.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement et la résiliation des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** attribue l'accord-cadre relatif à la fourniture de vêtements de représentativité, selon les prix portés aux bordereaux des prix unitaires,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer l'accord-cadre à venir et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **010-23**

Objet de l'acte : RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture de vêtements de représentativité (lot 3)

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 31 janvier 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230131-lmc1H28531H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28531H1

Date de transmission en Préfecture : 31 janvier 2023

Date de réception en Préfecture : 31 janvier 2023

Publication sur le site internet: mercredi 01 février 2023